

DECLARATION DE TERRAIN – FUTSAL

GYMNASE N° 1

Nom du Gymnase:.....

Adresse :.....

.....Code Postal :..... Ville :.....

Contact (Responsable installation) : Nom :..... Prénom :.....

Bureau : Portable : Mail officiel :.....

La mise à disposition du Gymnase aura lieu de.....h..... àh..... sachant qu'un créneau de 3 heures minimum est indispensable.

Lundi : oui non

Mardi : oui non

Mercredi : oui non

Jeudi : oui non

Vendredi : oui non

Samedi : oui non

Dimanche : oui non

Nombre de places : Tribunes..... Gradins.....

Monsieur le Président du club et Mr/Mme.....

propriétaire du terrain, certifient que le club aura la jouissance du gymnase aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions Futsal organisées par la ligue Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »

DECLARATION DE TERRAIN – FUTSAL

GYMNASE N° 2

Nom du Gymnase:.....

Adresse :.....

..... Code Postal :..... Ville :.....

Contact (Responsable installation) : Nom :..... Prénom :.....

Bureau : Portable : Mail officiel :.....

La mise à disposition du Gymnase aura lieu de.....h..... àh..... sachant qu'un créneau de 3 heures minimum est indispensable.

Lundi : oui non

Mardi : oui non

Mercredi : oui non

Jeudi : oui non

Vendredi : oui non

Samedi : oui non

Dimanche : oui non

Nombre de places : Tribunes..... Gradins.....

Monsieur le Président du club et Mr/Mme.....

propriétaire du terrain, certifient que le club aura la jouissance du gymnase aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions Futsal organisées par la ligue Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »